AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

AMF

218C1978
FR0011191766-FS1175

13 décembre 2018

Déclaration de franchissement de seuils et déclaration d'intention
(article 233-7 du code de commerce)

EOS IMAGING

(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 13 décembre 2018, la société de droit suisse Fosun Pharmaceutical AG[1] (Hertensteinstrasse 51, 6004 Lucern, Suisse) a déclaré avoir franchi en hausse, le 11 décembre 2018, les seuils de 5% et 10% du capital et des droits de vote de la société EOS IMAGING et détenir 3 446 649 actions EOS IMAGING représentant autant de droits de vote, soit 13,19% du capital et des droits de vote de cette société[2].

 Ce franchissement de seuils résulte de la souscription à une augmentation de capital de la société EOS IMAGING[3].

2. Par le même courrier, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

 « La société Fosun Pharmaceutical AG déclare :

 - la souscription des 3 446 649 actions EOS IMAGING a été financée exclusivement avec des fonds propres ;

 - Fosun Pharmaceutical AG n'agit pas de concert avec des tiers ;

 - Fosun Pharmaceutical AG n'a pas l'intention d'acquérir d'autres actions ni de prendre le contrôle d'EOS IMAGING. Fosun Pharmaceutical AG peut souscrire à des actions supplémentaires, y compris conformément à la convention de souscription décrite dans la note sur les titres EOS IMAGING du 7 décembre 2018 (visa n° 18-551) ;

 - Fosun Pharmaceutical AG soutient la stratégie mise en œuvre par EOS IMAGING et entend renforcer leur partenariat commercial. Fosun Pharmaceutical AG n'a pas l'intention de prendre les mesures visées à l'article 233-17 I, 6 ° du règlement général de l'AMF ;

 - l'acquisition de cette participation s'est accompagnée de la nomination d'un administrateur nommé par Fosun Pharmaceutical AG et Fosun Pharmaceutical AG n'a pas l'intention de demander la nomination d'une autre personne en qualité de membre du conseil d'administration d'EOS IMAGING ;

 - Fosun Pharmaceutical AG ne détient aucun instrument financier et n'est partie à aucun accord visé aux 4 ° et 4° bis du I de l'article L. 233-9 du code de commerce ;

 - Fosun Pharmaceutical AG n'est partie à aucun accord de cession temporaire ayant pour objet les actions et/ou les droits de vote d'EOS IMAGING. »

[1] Contrôlée par Shanghai Fosun Pharmaceutical (Group) Co. Ltd.
[2] Sur la base d'un capital composé de 26 130 407 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[3] Cf. notamment communiqué de la société EOS IMAGING en date du 11 décembre 2018 et prospectus visé par l'AMF le 7 décembre 2018 sous le n° 18¬5514.